

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

Nombre :
de conseillers
- en exercice 14
- de présents 11
- de votants 12
dont 1 procuration

Date de convocation 23-10-2017

L'an deux mil dix sept, le trente octobre à 20h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël RATTE,
Etaient présents : : Xavier MOUVET, Jacques MORLAIN, Daniel HERPHELIN, Michel DELVA, Béatrice PAYEN, Sophie LOUGUET, Philippe MARION, Lucie ROSELEUR, Stéphane PAMART et Jean-Claude CORRIER

Absents excusés : Sabine SOUMIER qui a donné procuration à M. Joël RATTE, Christine MEPLAUX, Véronique DEHAUSSY

Mme Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

Objet : Travaux chemin d'Autreppes et impasse d'Autreppes (2017028)

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'une consultation a été lancée pour les travaux de voirie du chemin d'Autreppes et de l'impasse d'Autreppes.
La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 octobre 2017 pour étudier les offres relatives à cette consultation à laquelle 3 entreprises ont répondu.
Ainsi, la commission propose aux conseillers municipaux de retenir l'offre de l'entreprise MONTARON de Maubeuge considérée comme « mieux disante » pour un montant de 65.315,25 € HT
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision de la commission d'appel d'offre et décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise MONTARON de Maubeuge.

Objet : Maîtrise d'œuvre – travaux de la salle des fêtes (2017029)

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire, pour la bonne exécution du projet des travaux de la salle des fêtes, de désigner un maître d'œuvre.
M. le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de la SARL @RCHI'TECH dont l'offre s'élève à 3.375,20 HT soit une rémunération de 8 % du montant des travaux HT estimé à 42.190,00 €.
Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de mise aux normes de la salle des fêtes à la SARL @RCHI'TECH d'HIRSON et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Objet : Aménagement de locaux communaux

M. le Maire informe l'assemblée que suite à l'estimation des travaux d'aménagement du cabinet médical sollicités par le locataire, la consultation sera lancée prochainement.

Objet : Prêt 200.000 € à taux fixe (2017030)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2014 portant pouvoir du Maire en matière d'emprunt,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement suivants : construction d'un vestiaire sportif et extension des ateliers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide -de contracter auprès du Crédit Agricole Nord de France un prêt de 200.000 € émis aux conditions suivantes,

- Montant du capital emprunté : 200.000 €
 - Durée d'amortissement : 05 ans
 - Type d'amortissement : Echéances constantes
 - Taux d'intérêt : 0.27 % périodicité trimestrielle
 - Déblocage de l'emprunt prévu au plus tard le 29 décembre 2017
- et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt établi par le Crédit Agricole Nord de France et tous documents s'y rapportant.

Objet : Intégration des frais d'études 2016 (2017031)

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'intégration des frais d'études engagés en 2016 et suivis de la réalisation des travaux suivants : réfection du Chemin du Bon Debout, extension-réhabilitation de la Mairie et travaux d'accessibilité.

Objet : Décisions modificatives 4-5- et 6-2017 (2017032-32A-32B)

-Suite à la décision d'intégrer les frais d'études 2016 concernant les travaux suivants : réfection du Chemin du Bon Debout, extension-réhabilitation de la Mairie et travaux d'accessibilité ;

-Suite à la décision d'acquérir un bâtiment sis rue Roger Lebon ;

-Suite à la décision d'intégrer les dépenses de fonctionnement réalisées en régie en section d'investissement notamment les travaux de peinture du nouvel espace sanitaire de la salle des fêtes et l'insonorisation d'une classe au groupe scolaire ;

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir ou d'ajuster les crédits nécessaires en dépenses d'investissement comme suit :

2315/041	Réseaux de voirie	- 805,00 €	
2151/041	Immo en cours		+ 805,00 €
2313/041	Immo en cours construction	- 8.334,00 €	
21311/041	Hôtel de ville		+ 2.454,00 €
21318 /041	Autres bâtiments publics		+ 5.880,00 €
020	Dépenses imprévues	- 10.000,00 €	
21318/21	Autres bâtiments publics		+ 9.347.00 €
21311/21	Hôtel de ville		+ 153.00 €
2184 /21	Mobilier		+ 500.00 €
D 6078	Autres marchandises		+ 2.530.00 €
R 722/042	Immobilisations corporelles		+ 2.530,00 €
D 21568/21	Autres matériels et outillage	- 2.530,00 €	
D 21312/040	Bâtiments scolaires		+ 1.166,00 €
D 21318/040	Autres bâtiments publics		+ 1.364,00 €

D'autre part, le Conseil Municipal autorise à imputer en dépenses d'investissement les biens énumérés ci-après dont la valeur TTC est inférieure à 500 €, à savoir :

Pupitre de conférence salle des fêtes	477.61 €
Support cycles	349.26 €

Questions diverses :

Subvention OCCE

L'assemblée décide d'attribuer une subvention d'un montant de 333 € à l'association « OCCE » de l'école de Cartignies pour la réalisation du projet éducatif 2015-2016.

Cette somme sera créditée à l'article 6574 de la section de fonctionnement du BP 2017.

Journal communal :

Après discussion, il est décidé de poursuivre la distribution du journal communal dans tous les foyers.

Renouvellement du contrat aidé :

M. le Maire informe l'assemblée que M. le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe a refusé le renouvellement de l'unique contrat aidé en cours à compter du 2 novembre prochain invoquant que ce contrat n'était pas prioritaire et ce, malgré le recrutement de personnel pour assurer la mise en service de la cantine municipale en 2016 et de la titularisation d'un agent technique depuis le 1^{er} mai 2017 au terme de 3 ans d'activité en qualité d'« emploi avenir » (contrat aidé).